

Dossier suivi par : Bernadette Gohier  
☎ 02 41 81 14 71 ☎ 02 41 81 14 79  
[parentalite.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr](mailto:parentalite.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr)

**Objet : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)  
Appel à projet pour l'année scolaire 2018-2019**

Madame, Monsieur,

La Caf de Maine-et-Loire renouvelle son soutien à la politique d'accompagnement à la parentalité, par le lancement de ce nouvel appel à projet dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas).

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les actions d'accompagnement des enfants et de leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances.

Au sein du réseau parentalité, le Clas s'intègre dans les projets éducatifs territoriaux et s'articule avec les autres dispositifs éducatifs tels que le Projet éducatif de territoire (Pedt), le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), l'accompagnement éducatif initié par l'Education nationale... Partenarial et piloté par la Caf de Maine-et-Loire, il vous offre la possibilité de solliciter un financement Caf en répondant au référentiel d'intervention de la Caf dans les Clas.

Par le biais des comités territoriaux, vous avez pu être associés à la phase de diagnostic du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) signé en février 2017.

Il est également apparu que le lien entre les parents et l'école devait constituer un des premiers axes de travail du SDSF. Un travail est déjà engagé avec l'Education Nationale en ce sens.

Parce que l'accompagnement à la parentalité dépasse les compétences d'une seule institution, d'un seul acteur, la coordination des acteurs institutionnels et associatifs est nécessaire.

Le comité départemental apportera une attention particulière aux projets d'actions rejoignant les orientations du SDSF.

Je vous invite à consulter le [caf.fr](http://caf.fr) afin de prendre connaissance des documents à compléter et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice de l'action sociale,



Nathalie Gilles



## **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

Les documents sont à envoyer à la Caf de Maine-et-Loire par courrier électronique avec l'attestation sur l'honneur et le compte de résultat signés par le président:

**[parentalite.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr](mailto:parentalite.cafmaine-et-loire@caf.cnafmail.fr)**

**La date limite de dépôt des demandes est fixée au : 31 juillet 2018**

Les bilans des actions réalisées (y compris celles ne faisant pas l'objet d'un renouvellement) sont à transmettre en deux temps :

1. à la Caf de Maine-et-Loire au moment de cet appel à projet à l'aide du document joint
2. à la Cnaf dans le cadre de la remontée annuelle des données d'activité. Vous serez informés par courriel des modalités de ces remontées dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Une réunion d'information collective vous est proposée :

**Le mardi 3 juillet 2018 de 14h à 16h**

à la Fédération des centres sociaux, 85 Bld Germaine Tillion. 49100 Angers